



41^{ème} session du Conseil des droits de l'homme Item 10 : Dialogue interactif sur la RDC

9 juillet 2019

Monsieur le Président,

Les élections du 30 décembre 2018 ont suscité l'espoir des Congolais pour une rupture avec l'ancien système de gouvernance. C'est dans cet esprit que la population a salué le lancement du programme des 100 premiers jours par le Président Félix Tshisekedi. Pourtant, cinq mois après son investiture, la RDC se trouve dans une nouvelle impasse politique, notamment en ce qui concerne la mise en place du Sénat et du Gouvernement. Nous porterons une attention particulière à l'organisation des élections locales comme prévu le 22 septembre 2019.

La RDC doit faire les réformes nécessaires pour garantir véritablement l'Etat de droit. Le nouveau Gouvernement aura à prendre des mesures concrètes afin de lutter contre la corruption et de renforcer l'indépendance de l'appareil judiciaire pour mettre fin à l'impunité. Les Congolais attendent du nouveau Gouvernement qu'il donne la priorité à l'amélioration de leurs conditions de vie, particulièrement avec la réalisation des droits à l'éducation et à la santé.

La corruption et l'opacité touchent également le secteur minier. La mise en œuvre effective du nouveau Code minier se fait attendre, alors que l'exploitation minière artisanale et industrielle continue d'affecter négativement les droits des communautés locales et leur environnement. L'EPU de la RDC en mai dernier a fait ressortir un nombre important de recommandations sur l'exploitation des ressources naturelles, en particulier sur le secteur minier. Nous appelons le nouveau Gouvernement à les accepter et les mettre en œuvre de façon effective.

Enfin, la province de l'Ituri, déjà touchée par l'épidémie d'Ebola, connaît une nouvelle vague de violences depuis juin, entraînant un nombre important de déplacés internes. Les besoins d'urgence, notamment en vivres et en abris, sont énormes, mais l'accès humanitaire est limité par l'insécurité persistante. Face aux atrocités commises, le Gouvernement devrait prendre des mesures pour assurer la protection de la population civile, sous l'égide de la MONUSCO et selon les principes fondamentaux du droit international humanitaire et des droits humains.

Je vous remercie !